

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : MD 520 Désinfection des empreintes  
Révision : 11.02.2014  
Date d'édition : 11.02.2014

Version (Révision) : 2.0.0 (1.0.0)

### SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

MD 520 Désinfection des empreintes

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

##### Utilisations identifiées pertinentes

Le MD 520 est une solution prête à l'emploi très efficace, exempte de formaldéhyde, pour le nettoyage et la désinfection des empreintes dentaires (alginate, silicone, polyéther gommé, polysulfure, hydrocolloïde) et des supports d'empreintes dentaires contaminés.

##### Catégories de produits [PC]

PCO - Autres

Désinfectant

##### Usages déconseillés

Néant, à l'utilisation appropriée.

##### Remarque

Le produit est destiné aux utilisateurs professionnels.

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

##### Fournisseur (fabricant/importateur/représentant exclusif/utilisateur en aval/revendeur)

orochemie GmbH + Co. KG

Rue : Max-Planck-Straße 27

Code postal/Lieu : 70806 Kornwestheim

Téléphone : +49 7154 1308-0

Telefax : +49 7154 1308-40

Contact pour informations : DÜRR DENTAL AG, Höpfigheimer Straße 17, 74321 Bietigheim-Bissingen, Germany

Tel: +49 7142 705-0, Fax: +49 7142 705-500, info@duerr.de

en France:

DÜRR DENTAL FRANCE S.A.R.L., 8, rue Paul Héroult, 92500 Rueil-Malmaison, France

Tel: +33 1 55691150, Fax: +33 1 55691151, info@durr.fr

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

INT: +49 6132 84463 (24 h/7 d)

### SECTION 2: Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

##### Classification selon l'ordonnance (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Eye Irrit. 2 ; H319 - Graves dommages et / ou irritations oculaires : Catégorie 2A ; Provoque une sévère irritation des yeux.

Skin Irrit. 2 ; H315 - Corrosion et irritation de la peau : Catégorie 2 ; Provoque une irritation cutanée.

Skin Sens. 1 ; H317 - Sensibilisation cutanée : Catégorie 1 ; Peut provoquer une allergie cutanée.

STOT SE 3 ; H335 - Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Catégorie 3 ; Peut irriter les voies respiratoires.

##### Méthode de classification

La classification a été effectuée selon les méthodes d'évaluation de la directive (CE) n° 1272/2008 [CLP] ainsi que nos propres examens.

##### Classification selon les directives 1999/45/CE

Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. · Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.

R 43 · Xi ; R 36/37/38

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : MD 520 Désinfection des empreintes  
Révision : 11.02.2014  
Date d'édition : 11.02.2014

Version (Révision) : 2.0.0 (1.0.0)

### 2.2 Éléments d'étiquetage

#### Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

##### Pictogrammes des risques



Point d'exclamation (GHS07)

##### Mention d'avertissement

Attention

##### Composant(s) déterminant la classification de danger pour l'étiquetage

DIALDÉHYDE GLUTARIQUE ; N° CAS : 111-30-8

##### Mentions de danger

H315 Provoque une irritation cutanée.  
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.  
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
H335 Peut irriter les voies respiratoires.

##### Conseils de prudence

P280 Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.  
P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.  
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.  
P501 Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

##### Règles particulières relatives aux éléments d'étiquetage additionnels concernant certains mélanges

EUH208 Contient DIALDÉHYDE GLUTARIQUE. Peut produire une réaction allergique.

#### Étiquetado (1999/45/CE)

##### Symbole des dangers et désignation des dangers pour substances et préparations dangereuses



Xi ; Irritant

##### Phrases R

43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.  
36/37/38 Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.

##### Phrases S

37/39 Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage.  
26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

### 2.3 Autres dangers

Aucune

## SECTION 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2 Mélanges

#### Description

MD 520 contient aldéhydes, composés d'ammonium quaternaires, alcools, agents de surface non-ioniques, complexants et agents auxiliaires dans une solution aqueuse.

#### Composants dangereux

PROPANE-2-OL ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119457558-25 ; N° CE : 200-661-7 ; N° CAS : 67-63-0

Poids : 1 - 5 %

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : MD 520 Désinfection des empreintes  
Révision : 11.02.2014  
Date d'édition : 11.02.2014

Version (Révision) : 2.0.0 (1.0.0)

Classification 67/548/CEE : F ; R11 Xi ; R36 R67  
Classification 1272/2008 [CLP] : Flam. Liq. 2 ; H225 Eye Irrit. 2 ; H319 STOT SE 3 ; H336  
CHLORURE DE CALCIUM-2-HYDRATE ; Numéro d'enregistrement REACH : - ; N° CE : 233-140-8; N° CAS : 10035-04-8  
Poids : 1 - 5 %  
Classification 67/548/CEE : Xi ; R36  
Classification 1272/2008 [CLP] : Eye Irrit. 2 ; H319  
DIALDÉHYDE GLUTARIQUE ; Numéro d'enregistrement REACH : - ; N° CE : 203-856-5; N° CAS : 111-30-8  
Poids : 0,5 - 1 %  
Classification 67/548/CEE : N ; R50 T ; R23/25 C ; R34 R42/43  
Classification 1272/2008 [CLP] : Acute Tox. 3 ; H301 Acute Tox. 3 ; H331 Resp. Sens. 1 ; H334 Skin Corr. 1B ; H314 Eye Dam. 1 ; H318 Skin Sens. 1 ; H317 STOT SE 3 ; H335 Aquatic Acute 1 ; H400  
BENZYL DIMETHYL ALKYL AMMONIUM CHLORIDE ; N° CE : 269-919-4; N° CAS : 68391-01-5  
Poids : < 0,5 %  
Classification 67/548/CEE : N ; R50 C ; R34 Xn ; R22  
Classification 1272/2008 [CLP] : Skin Corr. 1B ; H314 Eye Dam. 1 ; H318 Acute Tox. 4 ; H302 Aquatic Acute 1 ; H400

### Indications diverses

Teneur en taux de R-, H- et EUH: voir paragraphe 16.

## SECTION 4: Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

#### Informations générales

Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

#### En cas d'inhalation

Veiller à un apport d'air frais. En cas d'irritation des voies respiratoires, consulter un médecin.

#### En cas de contact avec la peau

Rincer abondamment avec de l'eau. en cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical.

#### Après contact avec les yeux

en cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtalmologiste.

#### En cas d'ingestion

En cas d'ingestion accidentelle, faire boire immédiatement : Eau Si la victime est inconsciente ou si elle souffre de crampes, ne jamais lui faire ingurgiter quoi que ce soit. Ne pas provoquer de vomissement. Appeler immédiatement un médecin.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau. Peut provoquer une allergie cutanée.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune

## SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

#### Moyen d'extinction approprié

Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>). Poudre d'extinction. Eau en aérosol Brouillard d'eau Le produit lui-même n'est pas combustible. Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

#### Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit.

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : MD 520 Désinfection des empreintes  
Révision : 11.02.2014  
Date d'édition : 11.02.2014

Version (Révision) : 2.0.0 (1.0.0)

Aucun(e) n'est connu(e).

### Produits de combustion dangereux

Aucun(e) n'est connu(e).

### 5.3 Conseils aux pompiers

Adapter l'équipement de protection en fonction de l'environnement de l'incendie.

#### Équipement spécial de protection en cas d'incendie

Adapter l'équipement de protection en fonction de l'environnement de l'incendie.

## SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser un équipement de protection personnel. Voir les mesures de protection aux points 7 et 8.

#### Personnel non formé pour les cas d'urgence

Utiliser un équipement de protection personnel. Voir les mesures de protection aux points 7 et 8.

#### Équipes d'intervention

##### Protection individuelle

Voir les mesures de protection aux points 7 et 8.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol / au sol.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

#### Pour nettoyage

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Collecter dans des récipients appropriés, fermés et apporter à la déchetterie.

#### Autres informations

Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

### 6.4 Référence à d'autres sections

Aucune

## SECTION 7: Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conserver/Stockier uniquement dans le récipient d'origine. Tenir compte des consignes de sécurité et du mode d'emploi sur l'emballage en fût métallique. Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence. Assurer une aération suffisante. Ne pas inspirer les vapeurs/aérosols.

#### Mesures de protection

##### Mesures de protection incendie

Mesures usuelles de la prévention d'incendie. Ne pas fumer pendant l'utilisation.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

#### Demandes d'aires de stockage et de récipients

Conserver/Stockier uniquement dans le récipient d'origine. Conserver le récipient bien fermé. Conserver les récipients dans un endroit frais et bien ventilé. Ne pas stocker à des températures inférieures à 5 °C.

#### Incompatibilités de stockage

Ne pas stocker au voisinage de produits alimentaires.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune

## SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

**Nom commercial du produit :** MD 520 Désinfection des empreintes  
**Révision :** 11.02.2014  
**Date d'édition :** 11.02.2014

**Version (Révision) :** 2.0.0 (1.0.0)

### Valeurs limites au poste de travail

PROPANE-2-OL ; N° CAS : 67-63-0

Type de valeur limite (pays d'origine): TLV/STEL ( F )  
Valeur seuil : 400 ppm / 980 mg/m<sup>3</sup>

DIALDÉHYDE GLUTARIQUE ; N° CAS : 111-30-8

Type de valeur limite (pays d'origine): TLV/STEL ( F )  
Valeur seuil : 0,2 ppm / 0,8 mg/m<sup>3</sup>

Type de valeur limite (pays d'origine): TLV/TWA ( F )  
Valeur seuil : 0,1 ppm / 0,4 mg/m<sup>3</sup>

Type de valeur limite (pays d'origine): TLV/TWA ( GLOB )  
Valeur seuil : 0,1 ppm / 0,42 mg/m<sup>3</sup>  
Limitation de crête : = 1 =  
Remarque : Y

### Valeurs DNEL/DMEL et PNEC

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.

#### DNEL/DMEL

Type de valeur limite : DNEL/DMEL (DNEL Consommateur, Systémique) ( PROPANE-2-OL ; N° CAS : 67-63-0 )  
Voie d'exposition : Dermique  
Fréquence d'exposition : Long-term (répété)  
Valeur seuil : 319 mg/kg  
Facteurs de sécurité : 24 h

Type de valeur limite : DNEL/DMEL (DNEL Consommateur, Systémique) ( PROPANE-2-OL ; N° CAS : 67-63-0 )  
Voie d'exposition : Inhalation  
Fréquence d'exposition : Long-term (répété)  
Valeur seuil : 89 mg/m<sup>3</sup>

Type de valeur limite : DNEL/DMEL (DNEL Consommateur, Systémique) ( PROPANE-2-OL ; N° CAS : 67-63-0 )  
Voie d'exposition : Par voie orale  
Fréquence d'exposition : Long-term (répété)  
Valeur seuil : 26 mg/kg  
Facteurs de sécurité : 24 h

Type de valeur limite : DNEL/DMEL (Salarié, Systémique) ( PROPANE-2-OL ; N° CAS : 67-63-0 )  
Voie d'exposition : Dermique  
Fréquence d'exposition : Long-term (répété)  
Valeur seuil : 888 mg/kg  
Facteurs de sécurité : 24 h

Type de valeur limite : DNEL/DMEL (Salarié, Systémique) ( PROPANE-2-OL ; N° CAS : 67-63-0 )  
Voie d'exposition : Inhalation  
Fréquence d'exposition : Long-term (répété)  
Valeur seuil : 500 mg/m<sup>3</sup>

#### PNEC

Type de valeur limite : PNEC eaux, eau douce ( PROPANE-2-OL ; N° CAS : 67-63-0 )  
Valeur seuil : 140,9 mg/l

Type de valeur limite : PNEC eaux, eau de mer ( PROPANE-2-OL ; N° CAS : 67-63-0 )  
Valeur seuil : 140,9 mg/l

Type de valeur limite : PNEC (Industriel) ( PROPANE-2-OL ; N° CAS : 67-63-0 )  
Voie d'exposition : Terre  
Valeur seuil : 28 mg/kg

Type de valeur limite : PNEC sédiment, eau douce ( PROPANE-2-OL ; N° CAS : 67-63-0 )  
Valeur seuil : 552 mg/kg

Type de valeur limite : PNEC Intoxication secondaire ( PROPANE-2-OL ; N° CAS : 67-63-0 )  
Valeur seuil : 160 mg/kg

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : MD 520 Désinfection des empreintes  
Révision : 11.02.2014  
Date d'édition : 11.02.2014

Version (Révision) : 2.0.0 (1.0.0)

Type de valeur limite : PNEC station d'épuration (STP) ( PROPANE-2-OL ; N° CAS : 67-63-0 )  
Valeur seuil : 2251 mg/l

### 8.2 Contrôles de l'exposition

#### Protection individuelle

##### Protection yeux / visage

Lunettes avec protections sur les côtés DIN EN 166

##### Protection de la peau

###### Protection des mains

Contact de courte durée (niveau 2: < 30 min) : gants de protection à usage unique de la catégorie III selon EN 374, par ex. matière : nitrile, épaisseur 0,1 mm.

Contact de longue durée (niveau 6: < 480 min) : gants de protection de la catégorie III selon EN 374, par ex. matière : nitrile, épaisseur 0,7 mm.

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres.

###### Protection corporelle

Protection corporelle: non indispensable.

##### Protection respiratoire

En principe, pas besoin d'une protection respiratoire personnelle.

#### Mesures générales de protection et d'hygiène

Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux. Eviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. enlever les vêtements souillés, imprégnés Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

Conserver les vêtements de travail à part. ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation.

#### Contrôle de l'exposition professionnelle

##### Mesures techniques pour éviter l'exposition

Assurer une aération suffisante.

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect : liquide

Couleur : jaune

Odeur : caractéristique

#### Données de sécurité

Température de fusion/plage de fusion :	( 1013 hPa )		Aucune donnée disponible
Température d'ébullition/plage d'ébullition :	( 1013 hPa )	ca.	100 °C
Température de décomposition :	( 1013 hPa )		Aucune donnée disponible
Point éclair :			non applicable
Température d'ignition :			non applicable
Limite inférieure d'explosivité :			non applicable
Seuil maximal d'explosion :			non applicable
Pression de la vapeur :	( 50 °C )		Aucune donnée disponible
Densité :	( 20 °C )		0,98 - 1,06 g/cm <sup>3</sup>
Test de séparation des solvants :	( 20 °C )	<	3 %
Solubilité dans l'eau :	( 20 °C )		100 Pds %
pH :			3,8 - 4,8
log P O/W :			Aucune donnée disponible
Temps d'écoulement :	( 20 °C )	<	20 s DIN gobelet 4 mm
Seuil olfactif :			Aucune donnée disponible

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : MD 520 Désinfection des empreintes  
Révision : 11.02.2014  
Date d'édition : 11.02.2014

Version (Révision) : 2.0.0 (1.0.0)

**Liquides comburants :** Non applicable.  
**Propriétés explosives :** Non applicable.  
**Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux :** N'a pas d'effet corrosif sur les métaux.

### 9.2 Autres informations

Aucune

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Néant, à l'utilisation appropriée.

### 10.2 Stabilité chimique

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7. Reaction exothermique avec des alcalis.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Reaction exothermique avec des alcalis.

### 10.4 Conditions à éviter

Aucune information disponible.

### 10.5 Matières incompatibles

Aucun(e) n'est connu(e).

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucun(e) n'est connu(e).

## SECTION 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

#### Effets aigus

##### Toxicité orale aiguë

Paramètre : DL50  
Voie d'exposition : Par voie orale  
Espèce : Rat  
Dose efficace : 5005 mg/kg  
Méthode : OCDE 401

##### Expériences tirées de la pratique/sur l'homme

Peut provoquer une sensibilisation chez les sujets sensibles. Après long contact: irritation de la peau/yeux/voies respiratoires.

#### Effet irritant et caustique

Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.

#### Sensibilisation

Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

#### Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

Aucun(e) n'est connu(e).

### 11.4 Informations complémentaires

La classification a été effectuée selon les méthodes d'évaluation de la directive (CE) n° 1272/2008 [CLP] ainsi que nos propres examens.

## SECTION 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

#### Toxicité aquatique

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

**Nom commercial du produit :** MD 520 Désinfection des empreintes  
**Révision :** 11.02.2014  
**Date d'édition :** 11.02.2014

**Version (Révision) :** 2.0.0 (1.0.0)

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.

### Toxicité aiguë (à court terme) pour le poisson

Paramètre :	CL50 ( DIALDÉHYDE GLUTARIQUE ; N° CAS : 111-30-8 )
Espèce :	Pimephales promelas (Tête de boule)
Paramètres d'évaluation :	Toxicité aiguë (à court terme) pour le poisson
Dose efficace :	5,4 mg/l
Temps d'exposition :	96 h
Paramètre :	CL50 ( PROPANE-2-OL ; N° CAS : 67-63-0 )
Espèce :	Pimephales promelas (Tête de boule)
Paramètres d'évaluation :	Toxicité aiguë (à court terme) pour le poisson
Dose efficace :	9640 mg/l
Temps d'exposition :	96 h
Paramètre :	CL50 ( ALKYLE-BENZYLE-DIMETHYLE-CHLORURE D'AMMONIUM ; N° CAS : 68424-85-1 )
Espèce :	Poisson
Paramètres d'évaluation :	Toxicité aiguë (à court terme) pour le poisson
Dose efficace :	0,85 mg/l
Temps d'exposition :	96 h
Paramètre :	CL50 ( CHLORURE DE CALCIUM-2-HYDRATE ; N° CAS : 10035-04-8 )
Espèce :	Lepomis macrochirus (crapet arlequin)
Paramètres d'évaluation :	Toxicité aiguë (à court terme) pour le poisson
Dose efficace :	10650 mg/l
Temps d'exposition :	96 h

### Aiguë (à court terme) toxicité pour la daphnia

Paramètre :	EC50 ( DIALDÉHYDE GLUTARIQUE ; N° CAS : 111-30-8 )
Espèce :	Daphnia magna (puce d'eau géante)
Paramètres d'évaluation :	Aiguë (à court terme) toxicité pour la daphnia
Dose efficace :	5 mg/l
Temps d'exposition :	48 h
Paramètre :	EC50 ( PROPANE-2-OL ; N° CAS : 67-63-0 )
Espèce :	Daphnia magna (puce d'eau géante)
Paramètres d'évaluation :	Aiguë (à court terme) toxicité pour la daphnia
Dose efficace :	13299 mg/l
Temps d'exposition :	48 h
Paramètre :	EC50 ( ALKYLE-BENZYLE-DIMETHYLE-CHLORURE D'AMMONIUM ; N° CAS : 68424-85-1 )
Espèce :	Daphnia magna (puce d'eau géante)
Paramètres d'évaluation :	Aiguë (à court terme) toxicité pour la daphnia
Dose efficace :	0,015 mg/l
Temps d'exposition :	48 h
Paramètre :	EC50 ( CHLORURE DE CALCIUM-2-HYDRATE ; N° CAS : 10035-04-8 )
Espèce :	Daphnia magna (puce d'eau géante)
Paramètres d'évaluation :	Aiguë (à court terme) toxicité pour la daphnia
Dose efficace :	144 mg/l
Temps d'exposition :	48 h
Paramètre :	EC50 ( PROPANE-2-OL ; N° CAS : 67-63-0 )
Espèce :	Daphnia magna (puce d'eau géante)
Paramètres d'évaluation :	Aiguë (à court terme) toxicité pour la daphnia
Dose efficace :	9714 mg/l
Temps d'exposition :	24 h

### Aiguë (à court terme) toxicité pour les algues

Paramètre :	EC50 ( PROPANE-2-OL ; N° CAS : 67-63-0 )
Espèce :	Pseudokirchneriella subcapitata
Paramètres d'évaluation :	Aiguë (à court terme) toxicité pour les algues
Dose efficace :	> 1000 mg/l
Temps d'exposition :	72 h
Paramètre :	EC50 ( PROPANE-2-OL ; N° CAS : 67-63-0 )

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : MD 520 Désinfection des empreintes

Révision : 11.02.2014

Version (Révision) :

2.0.0 (1.0.0)

Date d'édition : 11.02.2014

Espèce :	Scenedesmus subspicatus
Paramètres d'évaluation :	Aiguë (à court terme) toxicité pour les algues
Dose efficace :	> 100 mg/l
Temps d'exposition :	72 h
Paramètre :	IC50 (ALKYLE-BENZYLE-DIMETHYLE-CHLORURE D'AMMONIUM; N° CAS: 68424-85-1)
Espèce :	Algues
Dose efficace :	0,03 mg/l
Temps d'exposition :	72 h
Paramètre :	IC50 ( CHLORURE DE CALCIUM-2-HYDRATE ; N° CAS : 10035-04-8 )
Espèce :	Algues
Paramètres d'évaluation :	Aiguë (à court terme) toxicité pour les algues
Dose efficace :	3130 mg/l
Temps d'exposition :	120 h
Paramètre :	IC50 ( DIALDÉHYDE GLUTARIQUE ; N° CAS : 111-30-8 )
Espèce :	Selenastrum capricornutum
Paramètres d'évaluation :	Aiguë (à court terme) toxicité pour les algues
Dose efficace :	0,81 mg/l
<b>Toxicité bactérielle</b>	
Paramètre :	EC10 ( PROPANE-2-OL ; N° CAS : 67-63-0 )
Espèce :	Pseudomonas putida
Paramètres d'évaluation :	Toxicité bactérielle
Dose efficace :	5175 mg/l
Temps d'exposition :	18 h

### 12.2 Persistance et dégradabilité

#### Décomposition abiotique

Pas de données disponibles.

#### Biodégradation

Tous les principes actifs sont biodégradables au cours de la dilution qui a lieu dans les eaux usées.

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible.

### 12.4 Mobilité dans le sol

#### Distribution connue ou prévue sur les compartiments environnementaux

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune information disponible.

### 12.6 Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

### 12.7 Autres indications écologiques

Ne pas laisser pénétrer dans les eaux de surface/les eaux souterraines.

## SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

#### Élimination du produit/de l'emballage

Code de déchet / désignations des déchets selon code CED

##### Code des déchets produit

Concentré/quantités plus importantes: 18 01 06\* (désinfectant).

##### Solutions pour traitement des déchets

##### Élimination appropriée / Produit

Éliminer en observant les réglementations administratives. Pour l'élimination des déchets, contacter le service agréé de traitement des déchets compétent.

##### Élimination appropriée / Emballage

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

**Nom commercial du produit :** MD 520 Désinfection des empreintes  
**Révision :** 11.02.2014  
**Date d'édition :** 11.02.2014

**Version (Révision) :** 2.0.0 (1.0.0)

Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage. Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

### SECTION 14: Informations relatives au transport

#### 14.1 Numéro ONU

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

#### 14.2 Nom d'expédition des Nations unies

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

#### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

#### 14.4 Groupe d'emballage

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

#### 14.5 Dangers pour l'environnement

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

#### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune

#### 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

non applicable

### SECTION 15: Informations réglementaires

#### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

##### Directives nationales

##### Notice explicative sur la limite d'occupation

Selon la directive 94/33/CE, les adolescents ne doivent manier ce produit que dans la mesure où des précautions sont prises pour éviter les effets nocifs des matières dangereuses. Tenir compte des restrictions prévues par le décret relatif à la protection de la mère (92/85/CEE) concernant les femmes enceintes ou allaitant.

#### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Ce mélange n'a pas fait l'objet d'une évaluation chimique de sécurité.

### SECTION 16: Autres informations

#### 16.1 Indications de changement

02. Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

#### 16.2 Abréviations et acronymes

ADR = L'Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route

CAS = Chemical Abstracts Service

CE = Commission European

CED = Catalogue Européen des déchets

CEN = Comité européen de normalisation

CL50 = Concentration léthale médiane

CLP = Règlement 1272/2008/CE relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges

CMR = Cancérogène, Mutagène ou toxique pour la Reproduction

CO<sub>2</sub> = Dioxyde de carbone

COV = Composés organiques volatils

CPSE = Concentration prédite sans effet (PNEC)

DL50 = Dose léthale médiane

DMEL = Dose dérivée avec effet minimum

DNEL = Dose dérivée sans effet

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : MD 520 Désinfection des empreintes

Révision : 11.02.2014

Version (Révision) :

2.0.0 (1.0.0)

Date d'édition : 11.02.2014

EC50 = Concentration efficace médiane ETA = Estimation de la Toxicité Aiguë  
IATA = Association international du transport aérien  
ICAO-TI = L'Organisation de l'aviation civile internationale - instruction technique  
IMDG = Code maritime international des marchandises dangereuses LogKoe/Log Pow = Coefficient de partage octanol/eau  
MARPOL 73/78 = Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires de 1973, telle que modifiée par le Protocole de 1978. ("MARPOL" = pollution maritime)  
Mention EUH = Mention de danger spécifique CLP  
Mention H = Mention de danger SGH  
NE = Norme Européenne  
NOEC/NOEL = Concentration/Dose sans effet observable  
OCDE = Organisation de Coopération et de Développement Economiques  
ONU = Nations Unies  
PBT = Persistants, Bioaccumulables et Toxiques  
PNEC = Concentration sans effet prévue (CPSE)  
REACH = Règlement sur l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et les restrictions des substances chimiques [Règlement (CE) N° 1907/2006]  
RID = Règlement concernant le transport International ferroviaire des marchandises Dangereuses  
SGH/GHS = Système Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques  
STOT-RE/TSOC-ER = Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée  
STOT-SE/TSOC-EU = Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique  
SVHC = Substances extrêmement préoccupantes  
TLV/STEL = La valeur limite de courte durée (VLCT)  
TLV/TWA = Valeur limite d'exposition professionnelle (VLEP)  
UE = Union Européenne  
vPvB/tPtB = Très persistant et très bioaccumulable

### 16.3 Références littéraires et sources importantes des données

Aucune

### 16.4 Teneur en taux de R-, H- et EUH (Numéro et texte intégral)

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H301+H331	Toxique par ingestion ou par inhalation.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H334	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
11	Facilement inflammable.
22	Nocif en cas d'ingestion.
23/25	Toxique par inhalation et par ingestion.
34	Provoque des brûlures.
36	Irritant pour les yeux.
36/37/38	Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.
42/43	Peut entraîner une sensibilisation par inhalation et par contact avec la peau.
43	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
50	Très toxique pour les organismes aquatiques.
67	L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

### 16.5 Indications de stage professionnel

Aucune

### 16.6 Informations complémentaires

Respecter le mode d'emploi sur l'étiquette.  
Dr. Klaus-Michael Wolf N° de tél.: +49 7154 1308-27 · N° de fax.: +49 7154 1308-40 · info@orochemie.de  
Dipl. Ing. Elisabeth Gehring N° de tél.: +49 7154 1308-37

## **Fiche de données de sécurité**

### **conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)**

**Nom commercial du produit :** MD 520 Désinfection des empreintes

**Révision :** 11.02.2014

**Date d'édition :** 11.02.2014

**Version (Révision) :**

2.0.0 (1.0.0)

---

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

---